Cahier A

Pour diffusion immédiate

FLUORATION DE L'EAU A QUEBEC

Le Dr P.-J. Morin, sommité mondiale en matière de fluoration de l'eau conteste l'avis de la Direction régionale de santé publique

Accompagné de Me J. R. Graham, B.A., LL. B., membre du Barreau de l'État du Minnesota,
G. Parent, N.D. et du Dr Louis Gauthier, DDS.

Québec, le 22 mars 2007 - Dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, des experts, des groupes sociaux, écologistes et environnementaux de Québec, réunis au sein du *Front commun pour une eau saine* (FCES), désirent remettre les pendules à l'heure dans le dossier de la fluoration de l'eau. Alors que l'administration de la Mairesse Boucher projette d'étendre la fluoration de l'eau à l'ensemble de la ville, force est de constater que cette position ne fait pas l'unanimité au sein même du conseil municipal. À la lumière des données actuelles, les questionnements soulevés par les membres du parti du Renouveau municipal de Québec sont légitimes et cohérents. Il est impératif que la ville de Québec et la Direction régionale de santé publique mettent à jour leurs données en matière de fluoration, faute de quoi la santé de nos enfants et de tous les citoyens est mise en danger. Forcer les citoyens à ingérer de l'eau potable additionnée de fluorure, une substance toxique cumulative et persistante, est contraire à l'éthique, est illégal et irresponsable. En bref, la fluoration de l'eau est une mesure obsolète.

L'ADA recommande d'éviter l'eau fluorée pour les nourrissons

Depuis novembre 2006, l'Association dentaire américaine (ADA) recommande à ses membres d'aviser les parents d'éviter l'utilisation de l'eau fluorée dans les préparations destinées aux bébés âgés d'un an et moins.[1] Le Dr Gauthier souligne : « *Les risques de fluorose sont réels. De plus, l'Association dentaire canadienne n'attribue au fluorure qu'une action essentiellement topique et non pas systémique. Ceci signifie qu'avaler du fluorure dans le but de prévenir la carie dentaire est illogique et inutile. En fait, Santé Canada reconnaît que le fluor n'est pas un élément essentiel. Le fluorure n'est donc pas essentiel à la santé et on ne peut défendre l'idée selon laquelle il serait « bénéfique » d'en avaler. Rappelons que le lait maternel n'en contient que 0.004 mg/l, soit 250 fois moins que l'eau fluorée à 1 ppm. ».*

La Direction de la santé publique va-t-elle jusqu'à mentir pour promouvoir la fluoration ?

Selon la Direction de la santé publique de Montréal : « *Les avantages de la fluoration ont été bien documentés grâce à plus de 27 000 études s'étendant sur plus de 75 ans* ». Or, G. Parent, expert scientifique en matière de fluoration de l'eau, explique: « 27 *000 études scientifiques sur les bienfaits de la fluoration c'est beaucoup et si ces études existaient, les représentants de la Direction de la santé publique seraient en mesure d'en fournir la*

[1] *ADA e-gram « Interim Guidance on Reconstituted Infant Formula », November 9, 2006.*

liste, ce que nul n'a réussi à faire jusqu'à maintenant. La vérité c'est qu'il n'existe que quelques centaines d'études pertinentes pour et contre la fluoration de l'eau dans toute la littérature scientifique ».

Des liens scientifiquement établis entre fluoration et cancer

Dès 1979, le Dr P.-J. Morin écrivait dans le *Livre rouge*: « *Des études épidémiologiques rétrospectives de grande envergure récentes, impliquant des segments importants de populations observés durant de nombreuses années, ont démontré l'existence de corrélations significatives entre l'élévation du taux de mortalité due au cancer et la fluoruration artificielle des eaux de consommation.* ». L'étude de Harvard, de 2006, la plus exhaustive à ce jour, confirme que les jeunes garçons qui boivent de l'eau fluorée (à des niveaux de fluorure considérés sécuritaires par les autorités dentaires) sont de 3 à 7 fois plus susceptibles d'êtres frappés d'ostéosarcome, une affection généralement mortelle chez les enfants.[2]

Faudra-t-il faire appel aux tribunaux ?

En 2007, on ne peut plus ignorer le nombre sans cesse croissant d'études scientifiques qui viennent remettre en question la pratique de la fluoration de l'eau, en raison des risques pour la santé.[3] La jurisprudence en la matière est fort éloquente. À la fin du procès de la *Safe Water Foundation of Texas* contre la ville de Houston (1982), le juge Farris reprend dans son analyse toutes les grandes conclusions du rapport du ministère de l'Environnement du Québec, de 1979 : « *La fluoruration de l'eau par des moyens artificiels, tel que contemplé à la suite à l'ordonnance N.80-2530 dé la ville de Houston, peut causer ou contribuer à causer le cancer et des maladies congénitales; elle peut provoquer des réactions d'intolérance vis-à-vis du fluorure et des réactions pathologiques causées par sa toxicité chronique incluant la fluorose dentaire chez l'homme; la fluoruration artificielle de l'eau peut aggraver les malaises résultant de la malnutrition et d'autres maladies déjà existantes dans la population; de plus, la valeur de cette mesure pour prévenir la carie dentaire peut être mise en doute.* »

Les cours de justice se sont déjà prononcées

Me J. R. Graham explique : « *Si les tribunaux du Québec tiennent compte de la jurisprudence de l'État de New York, ce qui est fort probable étant donné les décisions passées de la Cour suprême du Canada* (voir les cas de Forest Hill *vs* Toronto et de Chaouli *vs* Québec), *la Cour pourrait déclarer qu'il y a suffisamment de données démontrant que la fluoration de l'eau cause le cancer ainsi que d'autres problèmes de santé. Dans ce cas, la Cour pourrait déclarer la fluoration de l'eau inconstitutionnelle.»* Me Graham a déjà présenté de telles preuves devant trois Cours (Pennsylvanie, Illinois, Texas) et, chaque fois, les juges ont trouvé que la fluoration est cause de cancer et de maladies chez l'être humain. Depuis ce temps, les preuves continuent de s'accumuler.

La ville de Québec doit cesser de faire la sourde oreille!

On peut se poser la question : pourquoi Montréal a-t-elle toujours refusé de fluorer l'eau de consommation et ce, malgré les pressions répétées de la Direction de la santé publique ? Jimmy Siles, porte-parole du FCES, explique : « *Les données de l'OMS, de 2002, démontrent que la santé dentaire des Européens est aussi bonne, sinon meilleure, que celle des Nord-Américains. Pourtant, 98 % des communautés européennes ne fluorent pas l'eau potable. En Colombie britannique, où seulement 11 % des communautés fluorent l'eau potable, il y moins de caries que dans les provinces où 40 à 70% de la population boit de l'eau fluorée.* » Mentionnons qu'en Belgique, en Autriche, en Norvège et au Luxembourg, l'eau potable n'a jamais été fluorée. L'Écosse vient de rejeter le projet d'ajouter du fluorure à l'eau potable. En Suisse, Bâle était la dernière ville à fluorer l'eau potable et les parlementaires de cette ville ont voté en faveur de l'arrêt du programme, en 2003. En Suède et en Allemagne, la fluoration de l'eau est interdite. La France a également rejeté la fluoration de l'eau potable. En

---

[2] *Bassin, E.; Wypij, D.; Davis, R.; Mittleman, M.. Age-specific Fluoride Exposure in Drinking Water and Osteosarcoma. Cancer Causes and Control, Volume 17, Number 4, May 2006, pp. 421-428(8).*

[3] *Rapport du Conseil national de la recherche scientifique des États-Unis de 2006.*

Hollande, un procès historique à la Cour Suprême a décrété qu'il n'existe pas de fondement juridique en faveur de la fluoration.

Un mémoire interne, commandé par la Ville, recommande l'arrêt de la fluoration

M. Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil régional de l'environnement – Capitale-Nationale rappelle que : « *En 2004, la ville de Québec a mandaté la division des laboratoires du Service de l'environnement, secondé d'un comité consultatif, composé de représentants de la ville de Québec, de la Direction de la santé publique et de groupes environnementaux, pour faire le point sur cette pratique. En vertu de l'application du principe de précaution, le rapport final recommandait l'arrêt de la fluoration de l'eau à Québec*. » Les conclusions de ce rapport doivent être rendues publiques.

La Ville de Québec doit reconnaître l'accès à une eau potable saine pour tous!

Depuis de nombreuses années, les citoyens questionnent les élus municipaux sans obtenir de réponse officielle. Ainsi, en novembre 2006, des citoyens, des experts, des groupes sociaux, écologistes et environnementaux de Québec, se regroupent au sein du *Front commun pour une eau saine.* Le but de cette coalition est de rendre accessible, à toutes les résidentes et résidents de Québec, une eau de consommation SAINE. En janvier 2007, le FCES adressait une lettre aux élus demandant l'arrêt de la fluoration de l'eau potable, là où cette mesure s'applique, et demandait de ne pas l'instaurer dans les usines de filtration de l'eau qui desservent ou desserviront les citoyens de Québec. Un engagement ferme de la part de la Ville était attendu pour le 22 mars 2007, Journée mondiale de l'eau. Malheureusement, le FCES est dans l'obligation d'interpeller à nouveau ses représentants sur cette question, puisqu'ils n'ont pas donné suite à cet appel.

Combien de bébés, à Québec, continuent d'ingérer du fluorure au détriment de leur santé ? Qui informera les parents ? Nos élus agiront-ils enfin de manière responsable ? Faudra-t-il faire appel aux tribunaux ?

-30-

Pour plus d'informations :

Jimmy Siles, porte-parole du FCES
(418) 523-7942
jsiles@mediom.com

Émilie Dufour, porte-parole du FCES
(418) 524-2744
eau@atquebec.org

P.-J. Morin, Ph.D. médecine expérimentale
Expert scientifique
819-292-3045

Gilles Parent, n.d.
Expert scientifique
514-747-2259

Site web Action Fluor Québec : www.qvq.ca/afq

Membres du *Front commun pour une eau saine* :
L'Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec (ACMQVQ), les AmiEs de la Terre de Québec, le Conseil régional de l'environnement – Capitale Nationale, la Ligue des droits et libertés de Québec, le Réseau du Forum social Québec-Chaudière-Appalaches, l'Association de médecine dentaire holistique du Québec, l'Association des diplômés en naturopathie du Québec, l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau (AQCME), l'Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec (AEHA), P.-J. Morin, Ph. D. médecine expérimentale et Gilles Parent, n.d. experts scientifiques.

Québec, le 23 janvier 2007

Madame Andrée Boucher Mairesse de
Québec
Hôtel de Ville
2, des Jardins Québec (Québec) G1R 4S9

Objet : **Front commun pour une eau saine (FCES)**

Madame,

Nous tenons, par la présente, à vous informer de la création récente du « **Front commun pour une eau saine »** qui regroupe des citoyens et citoyennes, des experts et des groupes sociaux, écologistes et environnementaux de Québec. Le but premier de ce regroupement est de rendre accessible à tous les résidants et résidantes de Québec une eau de consommation saine.

Comme vous le savez, une partie de l'eau potable distribuée à travers notre ville contient un ajout d'acide hexafluorosilicique. Cette démarche de fluoration a été entreprise dans les années 70 dans le but de réduire la carie dentaire chez un petit segment de la population, soit les enfants issus de familles défavorisées. Nous reconnaissons l'effort louable démontré par les responsables de l'époque, mais nous devons aussi reconnaître que depuis les trente dernières années, plusieurs études ont prouvé les effets néfastes de cette mesure à de multiples niveaux.

De plus en plus de citoyens et citoyennes de la ville de Québec résistent à se voir administrer contre leur gré une médication quotidienne, ce qui va nécessairement à rencontre des droits et libertés de l'individu les plus fondamentaux. À quelques reprises, des citoyens, des citoyennes et des groupes ont questionné les élu(e)s municipaux sans obtenir de réponse officielle. L'Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec (novembre 2003) et l'Association de médecine dentaire holistique du Québec (2003) ont notamment fait part de leurs questionnements aux élu(e)s. Ces préoccupations ne datent donc pas d'hier. Les archives des AmiEs de la Terre de Québec révèlent d'ailleurs qu'une première activité de sensibilisation sur la fluoration de l'eau a été organisée à Québec en 1990.

Vous trouverez en annexe de cette lettre les données scientifiques, sociales et politiques qui confirment notre position. Nous vous les présentons d'une façon succincte, car l'ensemble des études et décisions qui abondent dans le sens d'un arrêt de la fluoration de l'eau potable est volumineux.

En résumé, le Front commun pour une eau saine demande aux élu(e)s qui dirigent la ville de Québec d'arrêter la fluoration de l'eau potable là où cette mesure s'applique et de ne pas l'instaurer dans les autres usines de filtration de l'eau qui desservent ou desserviront les citoyens et citoyennes de Québec. En vertu du principe de précaution, cet arrêt est entièrement justifiable.

Nous sommes disponibles pour vous rencontrer afin de répondre à vos questions sur le sujet. Nous attendons un engagement clair de votre part d'ici la Journée mondiale de l'eau, qui aura lieu le 22 mars prochain. Lors de cette journée, nous soulignerons officiellement que l'accès à une eau de consommation saine est un droit reconnu par les élu(e)s municipaux.

Nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Membres du Front commun pour une eau saine (FCES)

- Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec
  Jimmy Siles, porte-parole
  (418) 523-7942

- AmiEs de la Terre de Québec
  Émilie Dufour, porte-parole
  (418) 524-2744

- L'Association de médecine dentaire holistique du Québec
- L'Association des naturopathes du Québec
- L'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau (AQCME)
- L'Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec (AEHAQ)
- Le Conseil régional de l'environnement – Capitale Nationale (CRE)
- La Ligue des droits et libertés de Québec
- Réseau du Forum social Québec-Chaudière-Appalaches

- Pierre-Jean Morin, Ph.D. médecine expérimentale

  Reconnu pour être l'une des sommités mondiales sur la question des relations entre la fluoration et le cancer, il est auteur ou coauteur de quelques 80 publications en médecine, dont sept concernant la fluoruration de l'eau.

- Gilles Parent, n.p.

  Il publie son premier livre sur la fluoruration en 1975, *L'inconséquence de la fluoration.* Pendant 14 ans, il a été professeur à l'École d'enseignement supérieur de naturopathie du Québec. Il se consacre actuellement à la pratique privée depuis plus de 30 ans.

cc : Madame Ann Bourget
Chef de l'opposition

Pièces jointes :

1. Principes fondamentaux du Front commun pour une eau saine (FCES)
2. Données justificatives

Annexe 1. Le Front commun pour une eau saine (FCES) - principes fondamentaux

Le Front commun pour une eau saine existe depuis novembre 2006, alors que des groupes, citoyens et citoyennes ont répondu à l'appel lancé par le Comité Eau des AmiEs de la Terre de Québec et l'Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec. L'objectif de cette formation est l'arrêt de la fluoration de l'eau à Québec. Pour le FCES, la fluoration de l'eau est une mesure inefficace afin de lutter contre la carie dentaire. L'éducation à de saines habitudes alimentaires et à de bonnes pratiques d'hygiène dentaire doit être privilégiée. Les groupes qui rejoignent le FCES adhèrent à trois principes fondamentaux: 1- l'eau, essentielle à la vie, est un patrimoine commun dont la qualité, la pureté et l'accessibilité doivent être préservées; 2- la liberté de choix et 3- le respect du principe de précaution.

1. L'EAU, ESSENTIELLE A LA VIE, EST UN PATRIMOINE COMMUN DONT LA QUALITE, LA PURETE ET L'ACCESSIBILITE DOIVENT ETRE PRESERVEES

Tel que reconnu par la ville de Québec en avril 2006, l'eau est un héritage commun à protéger. Nous en sommes les fiduciaires et ce sont nos élu(e)s qui doivent en faire une gestion responsable. La qualité, la pureté et l'accessibilité à l'eau doivent être préservées. Ce que nous empruntons à la nature doit lui revenir dans un état comparable. Or, avec la fluoration de l'eau, 99% du produit ajouté se retrouve dans l'environnement. Il est insensé de déverser dans l'eau des substances reconnues toxiques. L'accord signé en 1978 par le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs en témoigne, puisqu'il inclut les fluorures dans sa liste des substances toxiques dangereuses pour l'environnement. En toxicologie, le fluorure est reconnu comme étant un produit plus toxique que le mercure et le plomb et à peine moins toxique que l'arsenic, et ce, même à très faible dose. (Réf.: *Agreement between Canada and the United States of America on Great Lakes Water Quality, 1978. Appendix 1 – Hazardous Polluting Substances*.)

2. LIBERTE DE CHOIX : IMPOSER UNE MEDICATION FORCEE EST UNE PRATIQUE ILLEGALE

La fluoration de l'eau est une mesure de médication forcée, une mesure non éthique, illégale et anticonstitutionnelle au Canada, car elle va à l'encontre des droits et libertés les plus fondamentaux de la personne. Cette pratique viole le principe du consentement libre et éclairé selon lequel un patient doit être entièrement informé avant de participer aux choix qui peuvent affecter sa santé. (*Voir le jugement de la Cour Suprême du Canada de 1957, dans le cas de la ville de Forest Hill contre Toronto*). Pour toutes ces raisons, la fluoration de l'eau qui consiste à prescrire un médicament à un patient sans examen préalable, est une pratique irrespectueuse de l'éthique médicale. De plus, cette pratique ne tient pas compte de toutes les variations évidentes dans le style de vie des gens : les athlètes et les diabétiques buvant beaucoup plus d'eau que les personnes sédentaires. Les enfants, les personnes âgées, les malades rénaux et les personnes mal alimentées sont plus vulnérables que les adultes sains. Ceci n'inclut pas le 1% de la population qui souffre d'allergie ou d'intolérance au fluorure, tel qu'indiqué dans le Physician's Desk Reference.

3. LE RESPECT DU PRINCIPE DE PRECAUTION : L'INNOCUITE DE CETTE PRATIQUE EST MISE EN CAUSE

La fluoration de l'eau ignore toute notion relative au principe de précaution, qui exige l'arrêt de toute action ou traitement dont les conséquences sont inconnues, mal comprises ou potentiellement dommageables pour la santé humaine et l'environnement. De l'avis de plusieurs scientifiques, la fluoration de l'eau constitue l'une des plus grandes erreurs scientifiques de notre époque. Depuis les années 50, au moins 14 lauréats du Prix Nobel se sont opposé ou ont exprimé de sérieuses réserves vis-à-vis cette pratique. L'International Academy of Oral

Medicine and Toxicology (IAOMT), un regroupement scientifique de plus de 450 chercheurs, dentistes et médecins de 14 pays déterminés à assurer la sécurité des produits utilisés en médecine dentaire moderne, est un organisme qui considère officiellement que la fluoration de l'eau constitue une mesure de santé publique désuète et inefficace pour réduire la carie dentaire. En 1999, le Dr Limeback, professeur de dentisterie à l'Université de Toronto, qui était pourtant chargé de faire la promotion du fluor au Canada, s'est excusé publiquement d'avoir recommandé pendant de nombreuses années cette pratique dangereuse et de ne pas avoir reconnu l'évidence. Les études canadiennes ne fournissent pas de données systématiques indiquant que la fluoration de l'eau permet de réduire les caries dans les populations actuelles d'enfants. D'après les quelques études portant sur les collectivités où on a cessé de fluorer l'eau, cette mesure n'aurait entraîné aucune augmentation importante des caries. Il existe bien d'autres arguments, rapports et études qui démontrent que la fluoration de l'eau est préjudiciable à la santé publique et à l'environnement. Pour une information plus complète sur le sujet, consultez l'ouvrage du collectif Pierre-Jean Morin, Ph. D. médecine expérimentale, Me John Remington Graham et Gilles Parent, N.D. intitulé « La fluoration : Autopsie d'une erreur scientifique » paru aux éditions Berger en 2005.

Annexe 2.

DONNÉES JUSTIFICATIVES
POUR L'ARRÊT DE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE

Vous pouvez consulter le site internet « ACTION FLUOR QUÉBEC » à l'adresse suivante : www.qvq.ca/afq

Ce site vous présente au-delà de 55 documents relatifs aux effets de la fluoration de l'eau. Ces documents sont en grande partie réalisés par des experts en la matière et concernent la réalité nord-américaine qui est la nôtre. Le site du réseau international « Fluoride Action Network » fournit des informations encore plus complètes : www.fluoridealert.org

Nous en relevons quelques éléments ci-dessous, mais nous vous suggérons fortement d'approfondir ces données en consultant ces sites internet.

- **Depuis le début, cette pratique est fortement contestée, non seulement en raison de sa coercitivité, mais parce qu'elle n'a jamais fait l'unanimité chez les scientifiques.** Dès 1979, le ***Livre Rouge***, un rapport commandé par le Ministère de l'environnement du Québec et écrit par un groupe d'experts recommandait la suspension de la fluoration de l'eau. Le ministère de l'Environnement du Québec a ensuite été sollicité comme expert en 1982 lors du procès intenté par la *Safe Water Foundation of Texas* contre la ville de Houston qui se préparait à fluorer l'eau de consommation. Le Dr Morin, coauteur et co-éditeur du rapport de recherche, est alors délégué par le Ministère afin d'y présenter les résultats de l'étude devant une cour de justice de l'État du Texas. Dans son analyse de la preuve, le juge Farris reprend toutes les grandes conclusions du rapport du ministère de l'Environnement du Québec qu'il qualifie de très crédibles. Voici l'analyse des données scientifiques effectuée par le juge Farris : *«La fluoruration de l'eau par des moyens artificiels, tel que contemplé à la suite à l'ordonnance N.80-2530 de la ville de Houston, peut causer ou contribuer à causer le cancer et des maladies congénitales; elle peut provoquer des réactions d'intolérance vis-à-vis du fluorure et des réactions pathologiques causées par sa toxicité chronique incluant la fluorose dentaire chez l'homme : la fluoruration artificielle de l'eau peut aggraver les malaises résultant de la malnutrition et d'autres maladies déjà existantes dans la population; de plus, la valeur de cette mesure pour prévenir la carie dentaire peut être mise en doute.»* (*Voir:* http://www.qvq.ca/afq/Articles/Livre rouge.htm)

- **Depuis l'an 1999, l'Association dentaire canadienne n'attribue au fluorure qu'une action essentiellement *topique* et non pas *systémique.* Ceci signifie qu'avaler du fluorure dans le but de prévenir la carie dentaire est illogique et inutile.** (Réf.: *Diggens, J. «President's Column – The case for fluorides», dans J Can Dent Assoc, vol. 65, n° 3, 1999, p. 545.)* De plus, Santé Canada reconnaît que le fluor n'est pas un nutriment. Le fluorure n'est donc pas essentiel à la santé et on ne peut pas défendre l'idée selon laquelle il serait « bénéfique » d'en avaler. Le lait maternel n'en contient que 0,004 mg/l, soit 250 fois moins que l'eau fluorée à 1 ppm. (*Réf.: Santé Canada, recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada – documentation à l'appui, section sur le fluorure.*
Voir: http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/doc_sup-appui/indes_f.html)

- **En juillet 2004,** en vertu de l'application du principe de précaution, un mémoire interne de la ville de Québec recommande l'arrêt de la fluoration de l'eau à Québec. Ce rapport a été produit à la suite des travaux de la table de consultation sur la fluoration de l'eau mise sur pied par le Conseil Municipal. **Ce rapport n'a jamais été publié.**

- **En septembre 2005,** onze syndicats de l'EPA (l'Agence environnementale américaine) qui représentent plus de 7000 professionnels de la santé, dont plus de 1000 scientifiques, demandent un moratoire national sur tous les programmes de fluoration de l'eau potable.

- Dans un rapport de 450 pages publié en **mars 2006,** la plus prestigieuse autorité scientifique des États-Unis, l'Académie nationale des sciences des États-Unis, confirme que les niveaux autorisés actuels de fluorure dans l'eau potable peuvent engendrer une surdose de fluorure et qu'ils contribuent à une augmentation des taux de fracture des os, de dommage aux dents et aux articulations (arthrite). Dans ce même rapport, on admet également que l'eau fluorée est possiblement liée à des troubles neurologiques (QI réduit chez les enfants, démence, syndrome de Down, maladie d'Alzheimer), du système endocrinien (glandes thyroïde et pituitaire), du système immunitaire (affecte la moelle des os, là où sont produites les cellules immunitaires), du système digestif, de l'appareil génital, de organes internes (foie et reins). L'eau fluorée pourrait également exacerber le diabète, le cancer et les effets synergiques de l'aluminium et du fluorure.
  (*Ref.: National Research Council, NRC report 2006 :* http://www.fluoridealert.org/health/epa/nrc/excerpts.html).

- En **mai 2006,** un article publié dans le journal scientifique *Cancer Causes and Control* vient finalement publier les résultats issus de l'étude la plus exhaustive jamais réalisée sur l'effet potentiellement cancérigène du fluorure. Cette étude, effectuée à l'Université de Harvard, conclut que les garçons qui boivent de l'eau fluorée (dont les niveaux de fluorure sont considérés sécuritaires par les autorités dentaires) sont de 3 à 7 fois plus susceptibles d'êtres atteints du cancer des os, une affection généralement mortelle chez les enfants. (*Réf.: Bassin, E.; Wypij, D.; Davis, R.; Mittleman, M.. Age-specific Fluoride Exposure in Drinking Water and Osteosarcoma. Cancer Causes and Control, Volume 17, Number 4, May 2006, pp. 421-428(8)*.)

- Dans une lettre de **novembre 2006** adressée à ses membres, l'Association dentaire américaine (ADA) mentionne que les bébés doivent fortement réduire leur apport en fluorure. Cette note recommande d'adopter des mesures en vue de « *simplement et efficacement réduire l'apport en fluorure durant la première année de la vie des bébés* ». L'une de ces mesure concerne le besoin d'aviser les parents d'éviter l'utilisation de l'eau fluorée du robinet dans les préparations destinées aux nourrissons. (*Réf.: ADA e-gram « Interim Guidance on Reconstituted Infant Formula », November 9, 2006*.)

- En **octobre 2006,** la ville de Montréal décide de suivre l'exemple de la quasi-totalité des pays de l'Europe, en rejetant la fluoration de l'eau sur son territoire. La ville de Montréal, qui a toujours refusé de fluorer l'eau de consommation, invoque l'absence de consensus scientifique dans ce dossier fort controversé et agit donc en accord avec le principe de précaution.

- En **janvier 2007,** une étude publiée dans *Environmental Health Perspectives* conclut que le fluorure dans l'eau potable réduit le QI et la croissance des enfants qui en ingèrent. Cette étude fait suite à l'étude publiée dans The Lancet (2006) qui ajoute le fluorure à la liste de substances neurotoxiques, à une demi-douzaine d'étude chinoises qui établissent un lien entre fluorure et QI réduit chez les enfants, à plus de 30 études animales indiquant que le fluorure peut affecter le cerveau (une étude à 1 ppm), à l'étude de Luke (2001) qui démontre que le fluorure s'accumule dans la glande pinéale et à l'étude de Mullenix (1996) qui démontre des problèmes de comportement chez les rats qui boivent de l'eau fluorée à mesure que le fluorure s'accumule dans le cerveau.

  Références :

  - Environmental Health Perspectives, 2007. Voir : http://www.ehponline.org/members/2007/9270/9270.pdf
  - Grandjean, The Developmental neurotoxicity of industrial Chemicals, The Lancet, 2006.
  - Études sur les effets neurologique du fluorure : http://www.fluoridation.com/brain.htm
  - Études animales : http://www.fluoridealert.org/health/brain/index.html#animall
  - Luke, Fluoride Deposition in the Aged Human Pineal Gland, Caries Res 2001;35:125-128.
  - Mullenix, Neurotoxicity of fluoride, Fluoride, 1996, 29:2, 57-58.

- **Le fluorure est une substance cumulative et persistante.** Les enfants que l'on désire aider en sont ainsi réduits, avec le reste de la population, à constamment ingérer de petites doses répétées de fluorure toxique, et ce, pendant toute leur vie durant. Or, nous savons que 50% du fluorure ingéré ne quittera jamais le corps humain. En conséquence, on estime que près de 30% des enfants sont désormais affectés par la fluorose dentaire (taches et marbrures sur les dents causées par le fluorure) (CDC 2005). L'idée selon laquelle le fluorure pourrait protéger l'émail, sans endommager les autres tissus constitue, depuis 60 ans, un pari risqué; et il est maintenant clair que nous avons affaire à un mauvais pari.

- **La quasi totalité de l'Europe a rejeté la fluoration de l'eau.** En Belgique, en Autriche, en Norvège et au Luxembourg, l'eau potable n'a jamais été fluorée. L'Ecosse vient de rejeter le projet d'ajouter du fluorure à l'eau potable. En Suisse, Bâle était la dernière ville à fluorer l'eau potable et les parlementaires de cette ville ont voté en faveur de l'arrêt du programme en 2003. En Suède et en Allemagne, la fluoruration de l'eau est interdite. La France a également rejeté la fluoration de' l'eau potable. En Finlande, la fluoruration de l'eau s'est terminée en 1992 dans la ville de Kuopio. En Hollande, un procès historique à la cour Suprême a décrété qu'il n'existe pas de fondement juridique en faveur de la fluoration. En Irlande du Nord, les deux seules municipalités à fluorer leur eau ont cessé de le faire peu avant l'an 2000.
  (http://www.qvq.ca/afq/pays-europe.htm).

Développements récents (juillet 2008)

1. La Fondation américaine des maladies du rein admet que les personnes atteintes aux reins doivent être informées des risques liés à l'ingestion de fluor

FAN - 3 juin 2008 – La Fondation américaine des maladies du rein, sans faire de bruit, vient d'atténuer son appui à la fluoration de l'eau et recommande désormais que les patients affectés d'une maladie du rein (néphropathie) soient informés des risques qu'ils encourent en ingérant du fluorure. Cependant, la Fondation a adopté cette nouvelle position en marchant sur la pointe des pieds – probablement sous la pression exercée par le CDC, qui finance largement la Fondation. Par ailleurs, l'Association dentaire américaine vient de retirer la Fondation américaine des maladies du rein de la liste des organisations qui appuient la fluoration de l'eau.
Lire le communiqué de presse : http://www.qvq.ca/afq/Articles/NKF.htm

2. Coup de force anti-démocratique à Gatineau : La Ville refuse de dévoiler le nom des spécialistes qui la conseillent quant à la fluoration de l'eau et cela pour les 15 prochaines années!

Avril 2008 – La coalition *Eau Secours!* soupçonne la Ville de Gatineau de consulter uniquement des experts favorables à la fluoration de l'eau. Alors que la Ville de Québec vient d'interrompre la fluoration après 36 ans, Gatineau envisage d'y recourir pour prévenir la carie dentaire parmi la population. Hormis quelques exceptions, « *Tous les experts qui ont défilé devant la commission sont en faveur de la fluoration* » déclare Pierre Philion, conseiller municipal et responsable du dossier. Dentistes, hygiénistes dentaires et dirigeants de la santé publique vantent les vertus du fluor. Désireux de faire résonner un autre son de cloche, Eau Secours! a demandé à la municipalité d'entendre l'avis de Gilles Parent, un des spécialistes de la question. Jusqu'à hier, la demande était restée lettre morte. N'ayant toujours pas d'invitation, la Coalition a tenté de connaître l'identité des experts consultés à huis clos par Gatineau. Une demande d'accès à l'information a fait chou blanc. La Ville a répondu par lettre à Eau Secours! en des termes dignes de la plus belle langue de bois : « …*les informations demandées constituent des mémoires de délibérations d'un conseil d'administration ou de l'un de ses membres et ne peuvent être communiquées jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur dat*e ».

La même tactique avait été employée à Québec, lorsque les élus de la ville ont eu droit à une « séance d'information » organisée par la Mairesse Boucher et où seuls les promoteurs de la fluoration ont pu s'exprimer.
Lire le communiqué de presse de la Coalition : http://www.qvq.ca/afq/Articles/coup-de-force.htm

3. Plusieurs études indiquent une corrélation entre la présence de fluorure dans l'eau et le niveau de plomb dans le sang des enfants

FAN - 2007 – Maas et Coplan ont confirmé les conclusions de l'étude de Masters publiée en 2001 qui indique que les niveaux de plomb dans le sang des enfants sont considérablement plus élevés dans les collectivités où l'eau potable est fluorée. Maas et Coplan ont trouvé qu'il y a plus d'érosion des tuyaux en laiton dans les villes fluorées, ce qui pourrait expliquer le taux plus élevé de plomb dans le sang des enfants.

"Presque toute la recherche sur l'innocuité de la fluoration s'est concentrée sur le fluorure de sodium, et ce même si les études des années 1930 ont démontré des différences biologiques significatives entre ces divers produits chimiques. La corrélation avec le taux de plomb dans le sang est particulièrement sérieuse puisque l'empoisonnement au plomb est associé à des taux supérieurs de troubles d'apprentissage, d'hyperactivité, d'abus de substances intoxicantes et de criminalité. (…) *Il n'y a pratiquement aucune étude sur les silicofluorures*" explique le Professeur Masters, qui avance que 90 % de l'eau fluorée aux États-Unis est aditionnée de silicofluorures.

Roger Masters est Professeur émérite au Collège de Dartmouth. On peut le joindre au (603)646-1029 ou par courriel: Roger.D.Masters@Dartmouth.edu.

REFERENCES : Maas RP, et al. (2007). Effects of fluoridation and disinfection agent combinations on lead leaching from leaded-brass parts. *Neurotoxicology* 28(5):1023-31.

Coplan MJ, et al. (2007). Confirmation of and explanations for elevated blood lead and other disorders in children exposed to water disinfection and fluoridation chemicals. *Neurotoxicology* 28(5):1032-42.

4. La fluoration de l'eau pourrait être inutile, conclut une équipe de chercheurs italiens

FAN, 9 mars 2007 – Dans un article récent intitulé *Community water fluoridation and caries prevention: a critical review,* quatre chercheurs italiens en médecine dentaire viennent de planter un autre clou au cercueil de la fluoration. L'article est paru dans le dernier numéro du journal dentaire Clinical Oral Investigations (2007).*n*Ils écrivent: "*Il est désormais admis que l'effet systémique du fluorure est limité pour prévenir la carie dentaire.*"
En bref, il serait inutile d'avaler du fluorure.
Ils ajoutent: "*Plusieurs études menées dans des communautés fluorées et non fluorées ont suggéré que cette méthode de distribution du fluorure pourrait être inutile pour la prévention de la carie dentaire, spécialement dans les pays industrialisés où les taux de carie sont maintenant faibles. Bien que la fluoration puisse encore être considérée une mesure de santé pertinente chez les populations pauvres ou défavorisées, l'utilisation topique du fluorure est, quant à elle, optimale pour prévenir la carie dentaire chez les personnes vivant dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement.'" (...) "Jusqu'à maintenant, les données probantes voulant démontrer que la fluoration de l'eau réduit les écarts de carie sont peu nombreuses."*
(Voir les détails : http://www.qvq.ca/afq/Articles/etude-italienne.htm)

5. Selon le Sénat, Ottawa ne protège pas assez les Canadiens contre les produits toxiques

PC, 6 mars 2008. Le comité sénatorial sur l'environnement reproche aux derniers gouvernements fédéraux de ne pas avoir assez protégé les Canadiens contre les produits chimiques perfluorés et le mercure : "*Le comité a étudié la protection du fédéral contre deux substances dangereuses, le mercure et les* ***produits chimiques perfluorés,*** *que l'on retrouve dans certains produits chimiques antitaches et antiadhésifs."* (Voir les détails : http://www.qvq.ca/afq/Articles/comite-senatorial.htm)

6. En janvier 2008, un article paru dans le très respecté SCIENTIFIC AMERICAN et intitulé 'Reconsidérer la fluoration' (Second Thoughts About Fluoride) soutient que :"*L'attitude scientifique vis-à-vis la fluoration pourrait commencer à changer, et ce dans le pays où cette pratique est née. "(...) "Les chercheurs examinent le fluorure avec un effort renouvelé, substance ajoutée à l'eau potable d'une majorité de communautés aux Etats-Unis. Des études récentes suggèrent qu'un apport trop élevé en fluorure peut augmenter le risque de troubles affectant les dents, les os, le cerveau et la glande thyroïde*".
(Réf.: Second Thoughts about Fluoride, Dan Fagin, Scientific American, January 2008, pages 74-81)
Voir les détails : http://www.fluoridealert.org/sc.am.ian.2008.html

7. «Il faut en finir avec la Fluoration», affirment plus de 1600 médecins, dentistes, scientifiques et environnementalistes du monde entier.

Note: En août 2007, 600 professionnels avaient signé la déclaration, il y en a maintenant plus de 1600 et le nombre continue à augmenter.

New York - 9 août 2007 - Dans une déclaration rendue publique aujourd'hui, plus de 600 professionnels demandent au Congrès des États-Unis de mettre fin à la fluoration de l'eau, jusqu'à ce que des audiences soient tenues. Ils appuient leurs dires sur de nouvelles données scientifiques probantes qui démontrent que la fluoration, longtemps promue pour combattre la carie dentaire, est inefficace et qu'elle représente de sérieux risques pour la santé.

Parmi les signataires, on retrouve notamment un lauréat du Prix Nobel en médecine, trois membres du prestigieux panel mandaté par le NRC (Conseil national de la recherche scientifique des États-Unis) qui a publié en 2006 un rapport sur la toxicologie du fluorure, deux membres de la direction du Syndicat des professionnels de l'EPA (Agence environnementale américaine), le président de la Société internationale des médecins pour l'environnement et des centaines de professionnels du monde entier travaillant dans les domaines médical, dentaire, académique, scientifique et environnemental.

(Voir les détails : http://www.qvq.ca/afq/Articles/600-professionnels.htm

St-Laurent, le 15 janvier 2007

Dr Philippe Couillard, m.d.
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

Sujet: Requête urgente d'une mise en garde publique aux parents de nourrissons de ne pas employer d'eau fluorée pour la préparation de lait maternisé

Monsieur le Ministre,

Nous trouvons très urgent que le Ministère de la santé et des services sociaux, par l'intermédiaire de la Direction de la santé publique, avise le plus tôt possible tous les parents de nourrissons des dangers de fluorose dentaire inhérents à l'utilisation de l'eau fluorée dans la préparation du lait maternisé.

La Direction de la santé publique du Québec doit agir rapidement, à l'instar du Department of Public Health de l'État du Vermont qui, lui, a émis un avertissement de santé publique au sujet de la nécessité de préparer les formules de lait maternisé avec de l'eau non fluorée durant la première année après la naissance de l'enfant pour éviter la fluorose dentaire[1]. Le Department of Public Health a procédé ainsi suite à l'envoi de l'American Dental Association, le 9 novembre dernier, d'un avis en ce sens à ses membres[2] mais qui n'a pas été rendu public. Puisque la population du Vermont n'était pas au courant de ce nouvel avis de l'American Dental Association, le Department of Public Health ont agi rapidement pour protéger la santé des bébés des effets nuisibles d'un apport excessif en fluorure. Les bébés qui reçoivent leur lait maternisé préparé avec de l'eau fluorée absorbent 250 fois plus de fluorure qu'ils en auraient s'ils buvaient le lait naturel de leur mère.

Le rapport de 2006 du US National Research Council[3] sur les fluorures dans l'eau de consommation a documenté les effets néfastes sur la santé, incluant la fluorose dentaire, à des concentrations égales ou même inférieures à la concentration recommandée pour la fluoration de l'eau. C'est ce rapport qui a motivé l'American Dental Association d'agir et d'avertir ses membres de ce danger réel.

Nous croyons même que cet avertissement d'éviter d'utiliser l'eau fluorée pour la reconstitution du lait maternisé ou des breuvages, devrait s'étendre jusqu'à l'âge de 4 ans inclusivement afin de réduire les risques de fluorose, à la lumière des études (ou revues) de Hong *et al* [4-5], de Brothwell et Limeback [6], de Pendrys [7], de Bardsen et Bjorvatn [8], de Pendrys et Katz[9], d'Ismail et Messer[10] et enfin de Ekstrand et al.[11] dont les extraits pertinents ont été ajoutés aux références ci-jointes. Nous trouvons aussi que l'inclusion toute récente des fluorures dans la liste des substances neurotoxiques par Grandjean et Landrigan[12] est inquiétante.

Si l'American Dental Association a jugé que le risque de fluorose dentaire chez les bébés était assez grave pour en avertir tous ses membres, ce risque n'est-il pas suffisamment grave pour que la Direction de la santé publique du Québec en fasse tout autant et sans tarder, car chaque jour d'exposition de plus au fluorure excédentaire augmente le risque de dommage permanent aux dents de milliers d'enfants au Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées et nous souhaitons ardemment que vous donnerez suite à cette demande dans les plus brefs délais et soyez assuré que notre plus grand souci est de promouvoir la santé des Québécois.

Gilles Parent, n.d.

Auteur de «L'inconséquence de la fluoration» 1975
coauteur de «La fluoration : autopsie d'une erreur scientifique», Éditions Berger, 2005
porte-parole de l'Association de médecine dentaire holistique du Québec en matière de fluorure
porte-parole de l'Association des diplômés en naturopathie du Québec.

1505, rue Decelles, bureau 2 St-
Laurent, QC
H4L 2E1
Téléphone: 514-747-2259
Courriel : gilles.parent-nd@bellnet.ca

Pour aussi :

Pierre Jean Morin, Ph.D. médecine expérimentale, coauteur du livre rouge du Conseil consultatif sur les fluorures du Ministère de l'Environnement du Québec: «Les fluorures, la fluoration et l'environnement», 1979, ancien conseiller du Ministère de l'Environnement sur les fluorures, coauteur de «La fluoration : autopsie d'une erreur scientifique», Éditions Berger, 2005 ; Maître John Remington Graham, B.A., LL.B., avocat, membre du Barreau du Minnesota, a mené plusieurs procès sur le dossier de la fluoration de l'eau, coauteur de «La fluoration : autopsie d'une erreur scientifique», Éditions Berger, 2005 ; Dr Carl Benoit, d.d.s., président de l'Association de médecine dentaire holistique du Québec ; Dr Pierre Larose, d.d.s., Vice-Président, International Academy of Oral Medicine and Toxicology ; Dr Louis Gauthier, d.d.s., Membre de l'AMDHQ ; Dr Denis Hervé, d.d.s.,Chirurgien-dentiste, Dr Guy Duquet, d.d.s., Dre Julie Plamondon, d.d.s. ; Jimmy Siles, Membre du Conseil de l'Action des Citoyens pour le Maintient de la Qualité de Vie à Québec ; Émilie Dufour, organisatrice communautaire pour les AmiEs de la Terre de Québec ; Rohini Peris, président de l'AEHAQ pour l'Allergy and Environmental Health Association of Quebec ; Mario Chaput, n.d. Président de l'Association des diplômés en naturopathie du Québec ; etc.

Références :

1. Weiss-Tisman, H. «Health dept. issues fluoridation warning -- Bellows Falls -- The Vermont Department of Health is warning parents not to give any fluoridated water to infants under 12 months of age.» dans *Reformer,* mardi 19 décembre 2006

2. American Dental Association, *EGram : Interim Guidance on Reconstituted Infant Formula,* le 9 novembre, 2006: voir aussi *Infants, Formulas and Fluoride* (www.ADA.org)

3. Doull, J., Boekelheide, K., Farishian, B. G., Isaacson, R. L., Klotz, J. B., Kumar, J. B., Limeback, H., Poole, C, Puzas, J. E., Reed, N-M. R., Thiessen, K. M. et T. F. Webster. Committee on Fluoride in Drinking Water. Board of Environmental Studies and Toxicology, Division of Earth and Life Studies, National Research Council of the National Academies. Fluoride in drinking water: a scientific review of EPA's standards. The National Academies Press; Washington, DC, mars 2006, 450 p.

4. Hong, L., Levy, S. M., Broffitt, B., Warren, J. J., Kanellis, M. J., Wefel. J. S. et D. V. Dawson. «Timing of fluoride intake in relation to development of fluorosis on maxillary central incisors», dans *Community Dent. Oral Epidemiol.*, vol. 34, n° 4, 2006, p. 299 à 309.

   «[F]luoride intakes during each of the first 4 years were individually significantly related to fluorosis on maxillary central incisors, with the first year most important (P < 0.01), followed by the second (P < 0.01), third (P < 0.01), and fourth year (P = 0.03).»

5. Hong, L., Levy. S. M., Warren, J. J., Broffitt, B. et J. Cavanaugh. «Fluoride intake levels in relation to fluorosis development in permanent maxillary central incisors and first molars.», dans *Caries Res,* vol. 40, n°6, 2006, p. 494 à 500.

   «The study suggests that fluorosis prevalence is related to elevated fluoride intake when averaged over the first 3 years of life, but is even more strongly related to fluoride intake that is elevated for all of the first 3 years of life.»

6. Brothwell, D. et H. Limeback. «Breastfeeding is protective against dental fluorosis in a nonfluoridated rural area of Ontario, Canada.», dans *J Hum Lact.* vol. 19, n°4, 2003, p. 386 à 390.

   «Our results suggest that breastfeeding infants may help to protect against fluorosis. This is consistent with other studies that suggest that consuming infant formula reconstituted with tap water increases the risk for dental fluorosis. Importantly, this study

shows that the protective effect of breastfeeding is important not only in fluoridated communities but also in nonfluoridated areas. Parents should therefore be advised that they may be able to protect their children from dental fluorosis by breastfeeding their infant and by extending the duration for which they breastfeed.»

7. Pendrys, D. G. «Risk of enamel fluorosis in nonfluoridated and optimally fluoridated populations: considerations for the dental professional.», dans *J Am Dent Assoc*, vol. 131, n°6, 2000, p. 746 à 755.

«The findings of this investigation suggest that nearly 10 percent of the enamel fluorosis cases in optimally fluoridated areas could be explained by having used infant formula in the form of a powdered concentrate during the first year.»

8. Bardsen, A. et K. Bjorvatn. «Risk periods in the development of dental fluorosis.». dans *Clin Oral Investig,* vol. 2, n°4., 1998, p.155 à 160.

«The findings indicate that early mineralising teeth (central incisors and first molars) are highly susceptible to dental fluorosis if exposed to fluoride from the first and - to a lesser extent - also from the 2nd year of life»

9. Pendrys, D.G. et R.V. Katz. «Risk factors for enamel fluorosis in optimally fluoridated children born after the US manufacturer' decision to reduce the fluoride concentration of infant formula.», dans *Am J Epidemiol,* vol. 148, n°10, 1998, p. 967 à 974.

«There was a strong association between mild-to-moderate fluorosis on later forming enamel surfaces and infant formula use in the form of powdered concentrate (OR=10.77, 95% CI 1.89-61.25).»

10. Ismail, A. I. et J. G. Messer. «The risk of fluorosis in students exposed to a higher than optimal concentration of fluoride in well water.», dans *J Public Health Dent,* vol. 56, n°1, 1996, p. 22 à 27.

«[T]he odds ratio of fluorosis on enamel zones that began forming during the first year of life was 8.31 (95% Cl = 1.84, 38.59) for children exposed since birth or during the first year of life relative to those exposed after 1 year of age. The odds that a child had a maxillary central incisor with fluorosis were 5.69 (95% Cl = 1.34, 24.15) times higher if exposure occurred during the first year of life compared with exposure after 1 year of age. Only those exposed to the high-fluoride water during the first year of life developed fluorosis on the mandibular central incisors... The first year of life was a significant period for developing fluorosis on the mandibular and maxillary central incisors.»

11. Ekstrand, J., Ziegler, E. E., Nelson, S. E. et S. J. Fomon. «Absorption and retention of dietary and supplemental fluoride by infants.», dans *Adv Dent Res*, vol. 8, n°2, 1994, p. 175 à 180.

«It appears that, at least under some circumstances, high intakes of fluoride during the early months of life may make the difference between developing or failing to develop dental fluorosis. A study conducted in Sweden of 12- and 13-year-old children who had lived since birth in a community with 1.2 ppm of fluoride in the drinking water demonstrated that dental fluorosis was less common in those who had been breast-fed during the first 4 months of life than in those who had been fed powdered formulas reconstituted with tap water (Forsman, 1977). A somewhat similar study in the United States demonstrated that among 7- to 13-year-old children (most of them living in a community with fluoride concentration of the drinking water 1 mg/L), the prevalence of mild enamel fluorosis was significantly greater in those who had been fed concentrated liquid formula diluted with tap water during the first 3 months of life than in those who had been breast-fed during this time (Walton and Messer, 1981). It seems reasonable to conclude that the lower prevalence of fluorosis of the permanent teeth of individuals who were breast-fed during the early months of life is related to the low fluoride concentrations of human milk - concentrations less than 7 ug/L regardless of the concentration of fluoride in the women's drinking water.»

12. Grandjean, P et P. J. Landrigan. «Developmental neurotoxicity of industrial chemicals.» dans *Lancet,* 16 décembre, vol. 368, 2006, p.2167 à 2178.

CONSEIL DE QUARTIER
SAINT-ROCH

12 février 2007

Monsieur Jimmy Siles
Porte parole du **Front commun pour une eau saine (FCES)**
Centre Frédérick-Back Culture et Environnement, 870
avenue de Salaberry, local 210,
Québec, (Québec), G1R 2T9

Objet : FCES - Lettre d'appui pour les efforts visant à obtenir une eau saine.

Bonjour **Monsieur Siles**

La présente a pour but de vous informer de la décision des membres du **Conseil de quartier de Saint-Roch** d'appuyer le **FCES** dans ses efforts pour convaincre la Ville de Québec de ne pas étendre la fluoruration de l'eau municipale aux nouvelles usines de filtration et d'abandonner cette pratique sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des études scientifiques et des arguments soulevés par vos représentants à nos membres lors de votre récente visite, pour les effets potentiellement nocifs sur la santé des enfants et l'ensemble des citoyens(nes), nous demandons aujourd'hui à nos élus de faire le point dans ce dossier parce que nous croyons que le fluorure est un poison extrêmement violent et que l'eau, essentielle à la vie, est un patrimoine commun dont la qualité, la pureté et l'accessibilité doivent être préservés.

À l'opposé des croyances véhiculées dans les années 70, les récentes recherches démontrent clairement que l'absorption de fluorure sous forme liquide ne contribue aucunement à réduire la carie dentaire et que son rejet dans l'environnement comporte des impacts aussi importants que le mercure sur les espèces aquatiques. Puisqu'une infime quantité de fluorure dans les produits spécialisés suffit amplement au combat contre la carie, pourquoi continuer à déverser cette substance toxique dans l'eau potable à usage domestique, comme une médication forcée, sans aucun respect du libre choix ? Nous questionnons fortement l'attitude de la Ville de Québec qui, à l'opposé de plusieurs grandes villes canadiennes dont Montréal, propose d'étendre cette pratique contestée à l'ensemble du territoire plutôt que de procéder à une réévaluation entièrement justifiable.

Dans la foulée des efforts pour obtenir une eau saine pour tous, en raison des principes de précaution et de la controverse scientifique, nous demandons à la Ville de Québec de rendre publique le rapport de la table de concertation menée sur le sujet en 2005 et de suivre ses recommandations qui prônaient l'arrêt de la fluoration de l'eau. Puisqu'il est maintenant prouvé que cette pratique est un échec, parce ce qu'il n'existe aucun avis juridique ni aucune étude sérieuse en faveur de la fluoration, parce que nous avons à cœur la santé et la qualité de vie des gens de Québec et parce que la liberté est une vertu, nous soutenons sans réserve les actions du *FCES* et sa mission d'assainir l'eau de consommation.

Veuillez agréer, Monsieur Siles, nos salutations distinguées.

Jean Pearson
Président

VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Téléphone : (418) 641-6001
Télécopieur : (418) 641-6576